

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 3/10

Demande d'acceptation d'un contrat de parc entre la commune d'Aubonne et le Parc Naturel Régional Jura Vaudois visant à la création d'un parc naturel régional d'importance nationale

Au Conseil communal d'Aubonne

Madame la Présidente
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers.

La commission composée de Mme Anne Marie Piguët, et de Messieurs Philippe Rossier, Thierry Bertinotti, Marc Henri Vallon et du soussigné, s'est réunie le 3 mai 2010 en présence de Monsieur Eric Muller Municipal.

La commission remercie Monsieur Muller pour sa disponibilité.

Il n'a pas été fait appel aux suppléants.

1. Objet

La municipalité propose au conseil communal d'adhérer par contrat au parc jurassien, pour la création et la gestion d'un parc naturel régional, parc d'importance nationale.

Les objectifs du parc sont les suivants :

- Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage.
- Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable.
- Sensibilisation du public et éducation à l'environnement.

Le parc se veut au service de la population, pour l'essor économique et social des communes membres, dans le respect d'un développement durable. Il a aussi pour but de préserver les milieux naturels de très grande valeur.

Il est vrai que le territoire de la commune n'est que partiellement intégré dans le périmètre du parc et que nous pourrions nous contenter d'une cotisation à la surface et faire partie des communes propriétaires non territoriales comme Lausanne ou Morges. Toutefois la municipalité souhaite prendre une part active dans la gestion du parc, et c'est pourquoi Aubonne se trouve dans la liste des communes territoriales. Elle dispose ainsi de 9 voix au lieu d'une.

Soulignons que le budget total du parc se monte par année à Fr.1'123'600.- et que la cotisation par année serait de Fr.3.- par habitant soit Fr.8'199.- pour Aubonne.

2. Point de vue de la commission

C'est avec un certain scepticisme que la commission a abordé la demande de la municipalité. En effet, la crainte était forte d'avoir avec ce projet une contrainte administrative supplémentaire et qu'à long terme le parc jurassien devienne un grand Ballenberg.

Nous pouvons affirmer avec soulagement qu'il n'en est rien. Le parc a comme but un développement cohérent en accord avec toutes les communes concernées.

Le parc se veut un atout pour le développement économique social et culturel commun (forêt, tourisme, agriculture, horlogerie). Il permet également d'élaborer, en concertation avec les

communes membres, des projets correspondant aux buts fixés. En se mettant à plusieurs, il est plus aisé de défendre un projet face aux services de l'Etat.

Nous pouvons affirmer que le parc n'a pas force de loi, et qu'en aucun cas il ne pourra s'opposer à un projet d'un particulier, ni éditer un règlement à l'intérieur du périmètre du parc.

C'est aussi une opportunité de développer et de mettre en avant les points forts du haut de notre commune dans des projets communs avec les communes environnantes.

La commission salue l'esprit d'initiative et d'engagement de notre municipalité pour sa volonté d'être un membre actif dans le parc.

Bien qu'elle soit acquise au projet du parc, la commission s'interroge sur le long terme de cette région du Jura. En effet la politique agricole actuelle vise plutôt à démanteler l'agriculture plutôt qu'à la préserver. Qui entretiendra les pâturages et fera vivre les chalets d'alpage quand il n'y aura plus, ni berger ni bétail ? Espérons qu'il n'y ait pas un Ballenberg romand !

La commission regrette que la commune de Pizy ne soit pas intégrée aux périmètres du parc. Notre souhait : que la municipalité fasse une demande de suite pour son intégration.

3. Conclusions.

Acquise au projet de création du parc, la commission, à l'unanimité, vous propose de voter le décret suivant :

Le conseil communal d'Aubonne

- Accepte le contrat de parc entre la commune et le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV) visant à la création d'un parc régional d'importance nationale.
- Accepte de porter au budget 2011 et suivants les montants correspondants.
- Autorise la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Pour la commission
Edgar Félix